

SARL Cabinet LI -VECCHI

Société d'Expertise Comptable
au capital de 8.000 €

29 boulevard de Cimiez
06000 NI CE

Téléphone : 04.92.07.88.00
Télécopie : 04.92.07.88.01
Email : Antonin.LI-VECCHI@wanadoo.fr

EIRL TONET Philippe

L'ECAILLER DES VALLEES
9 PLACE ALBERT OLLIVIER
06390 CONTES

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

- 1 *BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés*
- 2 *BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés*
- 3 *BIC - Déclaration 2065 Ter-BisSuite - Impôt sur les Sociétés*
- 4 *BIC-RS 2033 A - Bilan*
- 5 *BIC-RS 2033 B - Compte de résultat*
- 6 *BIC-RS 2033 C - Immobilisations Amortissements*
- 7 *BIC-RS 2033 D - Provisions Déficits*
- 8 *BIC-RS 2033 E - Valeur ajoutée*



Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01102017**

et clos le **30092018**

Régime simplifié d'imposition

Régime réel normal

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe

Si PME innovante

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage
art. 209-**O** B (entreprises de transport maritime)

Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinque C du CGI)

Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD

Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration	S.I.E. DE NICE EXTERIEUR 22 RUE JOSEPH CADEI 06172 NICE CEDEX 2			Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :
A IDENTIFICATION	EIRL TONET Philippe L'ECAILLER DES VALLEES 9 PLACE ALBERT OLLIVIER 06390 CONTES			
Identification du destinataire	651 Insp. IFU	330439 N° dossier	50973436400029 N° Siret	B ACTIVITE
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :				Activités exercées (souligner l'activité principale) : Degustation fruits de mer Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf.notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 %	Bénéfice imposable au taux de 28%	Bénéfice imposable au taux de 15%	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)
2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15%		Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15% (ligne 17 du tableau n° 2059-A ou 591 du 2033-C) (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1)	
Plus-values à long terme imposables au taux de 19%	Autres plus-values imposables au taux de 19%		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0%	Plus-values exonérées art.238 quindecies

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zones franches urbaines <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprises nouvelles art.44 septies <input type="checkbox"/>	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Sociétés d'investissements immobiliers cotées <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="checkbox"/>		Plus-values exonérées relevant du taux à 15% <input type="checkbox"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)	Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
---	---

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt

Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement

2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)	Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % <input type="checkbox"/>
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée . Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôt. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télé déclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

CGA <input checked="" type="checkbox"/> Viseur conventionné <input type="checkbox"/> Nom, adresse, téléphone, télécopie : - Professionnel de l'expertise comptable : I - Conseil : - CGA : - N° d'agrément du CGA <input type="text"/> 101060	Cabinet LI-VECCHI C.G.A. 06 B.P. 1605	29 BOULEVARD DE CIMIEZ 06000 NICE 22 avenue Georges Clémenceau 06011 NICE CEDEX 1	04.92.07.88.00 A CONTES le 29112018 Signature et qualité du déclarant TONET PHILIPPE
---	---	--	---

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et date de clôture de l'exercice

EIRL TONET Philippe
30092018

F | REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus		(e)
		(f)
		(g)
		(h)
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)
7. Montant des revenus répartis	total (a à h)	

G | REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise
et Date de clôture de l'exercice

EIRL TONET Philippe

30092018

H DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur la DADS 1 ou modèle 2460 de 2017, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

22 337

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS VALUES A LONG TERME (MVLT)**

(voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise	EIRL TONET Philippe			L'ECAILLER DES VALLEES	Néant <input type="checkbox"/> *	
Adresse de l'entreprise	9 PLACE ALBERT OLLIVIER			06390 CONTES		
Numéro SIRET *	5 0 9 7 3 4 3 6 4 0 0 0 2 9					
Durée de l'exercice en nombre de mois *	12			Durée de l'exercice précédent *	12	
					Exercice N clos le 30092018	Exercice N-1 clos le 30092017
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles Autres*	010	012			
		014	1 290	016	525	
	Immobilisations corporelles*	028	155 115	030	81 316	
	Immobilisations financières* (1)	040	841	042		
		044	157 246	048	81 841	
		050		052		
	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	060	4 490	062	4 490	
	Marchandises *	064		066		
	ACTIF CIRCULANT	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) Autres * (3)	068	070		
			072	9 245	074	9 245
Valeurs mobilières de placement		080		082		
Disponibilités		084	17 978	086	17 978	
Charges constatées d'avance *		092	3 044	094	3 044	
		096	34 757	098	34 757	
		110	192 003	112	81 841	
					110 162	118 841
					Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
PASSIF						
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	53 416	53 416	
	Ecarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131)	132		
	Report à nouveau		134	(23 237)	(22 708)	
	Résultat de l'exercice		136	10 466	(529)	
	Provisions réglementées		140			
			142	40 645	30 179	
	Provisions pour risques et charges		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	28 598	45 663	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	24 800	26 233	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :	169	10)	172	16 119	16 765
	Produits constatés d'avance		174			
		176	69 517	88 662		
		180	110 162	118 841		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	700	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	14 967
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 275
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **EIRL TONET Philippe**Néant **A - RESULTAT COMPTABLE**

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
				30092018		30092017		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	299 561		284 734	
	Production vendue	{ biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215 217	214 218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	85		1 559
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232	299 646	286 293	
		Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	154 554	146 767	
		Variation de stock (marchandises) *			236	(993)	172	
		Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	1 621	799	
CHARGES D'EXPLOITATION	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240				
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	49 047	53 130		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	820	244	2 037	1 737		
	Rémunérations du personnel *				250	54 685	54 422	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252	7 722	7 351	
	Dotations aux amortissements *				254	18 302	17 419	
	Dotations aux provisions				256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	735	1 511	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
		Total des charges d'exploitation (II)			264	287 708	283 307	
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	11 938	2 986		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			280				
	Produits exceptionnels			290				
	Charges financières			294	1 368	2 015		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		(VI) 300	103	1 500	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinques D)	348					
	Impôts sur les bénéfices *				(VII) 306			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	10 466	(529)	
B - RESULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	10 466	314		
Réintégurations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	103		
	Fraction des loyers verser dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensés de réintégration	249)	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 tercadies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurale (44. quindecies)	138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991					
Divers* dont ZFA (44 quater-decies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	
RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS					Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	9 145	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				352		354	
	Déficits antérieurs reportables : 32 627 dont imputés sur le résultat :				356			
							360	
							9 145	
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfice col. 1			Déficit col. 2	370		372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Néant <input type="checkbox"/> *
Désignation de l'entreprise : EIRL TONET Philippe										
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
ACTIF IMMOBILISE										
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410		412	1 290	414		416	1 290	
	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	62 759	432	1 540	434		436	64 299	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	61 679	442	445	444		446	62 124	
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles	470	28 692	472		474		476	28 692		
Immobilisations financières	480		841	482		484		486	841	
TOTAL	490	153 971	492	3 275	494		496	157 246		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500		502		525	504		506	525
	Terrains	510		512		514			516	
	Constructions	520	20 674	522		6 711	524		526	27 385
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	29 525	532		7 296	534		536	36 820
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544			546	
	Matériel de transport	550		552		554			556	
	Autres immobilisations corporelles	560	13 340	562		3 771	564		566	17 111
TOTAL	570	63 538	572		18 302	574		576	81 841	
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IIR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	Cf. état 2033C-Détail				
	6	7	8	9	10					
Immobilisation	①	Amortissements *②	Valeur résiduelle *br>③	Prix de cession *br>④	Plus ou moins-values					
					Court terme *br>⑤	Long terme				
19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧								
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxable à 19 % (1) 579					Régularisations	590	583	594		
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).								591		
TOTAL						596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : EIRL TONET PhilippeNéant *

I	RELEVE DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607		
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666		
TOTAL		680		682		684		686		
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles		700		705						
Terrains		710		715						
Constructions		720		725						
Inst. techniques mat. et outillage		730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.		740		745						
Matériel de transport		750		755						
Autres immobilisations corporelles		760		765						
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780		
II	DEFICITS REPORTABLES			III	DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	32 627	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995		
Déficits imputés			983	9 145	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996		
Déficits reportables			984	23 482	IV	DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA				
Déficits de l'exercice			860		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129		
Total des déficits restant à reporter			870	23 482	V	ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art.L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)			800	<input type="checkbox"/>
VI	DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381			
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant							380			
N° du centre de gestion agréé							388	101060		
Montant de la TVA collectée							374	28 000		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	18 446		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398			
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS**

Désignation de l'entreprise : EIRL TONET Philippe	Néant <input type="checkbox"/> *		
Exercice ouvert le : 01102017 et clos le : 30092018	Durée en nombre de mois 12		
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	299 561	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	299 561	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	85	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	993	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	1 079	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	121	167 267	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	22 137	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	60	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	735	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	190 199	
III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	110 440
IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF)	117		110 440
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), alors compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022		299 561
Effectifs au sens de la CVAE	023		1
Période de référence	024	01/10/2017	160 30/09/2018
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186		
V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel *	376		1
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD